DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Termes de référence de la mission d'évaluation à mi-parcours du CPD 2020-2024

Intitulé du poste	Deux Consultants, spécialistes en évaluation de CPD Un (1) consultant(e) international(le) Un (1) Consultant(te) national(e)
Lieu d'exécution	Brazzaville et autres localités du Congo
Domaines:	Gouvernance démocratique, inclusion sociale, diversification économique, Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient
Durée des services	30 jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme cadre de Coopération (CPD) 2020-2024 du PNUD approuvé par le Conseil d'Administration lors de la session de juin 2019, est aligné sur le cadre de coopération des Nations Unies pour développement (UNDAF) de la même période lequel dérive des priorités déclinées par le Gouvernement de la République du Congo dans son Plan National de Développement (PND) 2018-2022. Ce programme de pays est conçu pour accompagner la République du Congo à poursuivre le sillage des résultats déjà obtenus et à remédier aux défis restants en matière de gouvernance, de maintien de la paix, de sécurité, de diversification économique par la promotion d'un développement durable et de réduction de la pauvreté, et à renforcer la résilience afin de réduire les inégalités et de rompre le cycle de la pauvreté, tel qu'envisagé par le programme 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le programme pays repose sur deux principaux piliers liés l'un à l'autre, qui répondent simultanément aux défis relatifs à la gouvernance et au maintien de la paix (pilier 1) et à la diversification économique durable et à la résilience des institutions et des communautés vulnérables face aux changements climatiques et aux crises (pilier 2).

La mise en œuvre du CPD 2020-2024 s'est faite dans un contexte difficile caractérisé par la conjugaison de nombreux facteurs d'adversité. Il s'agit :

- De la crise économique et financière consécutive à la chute des cours mondiaux du pétrole intervenue en 2014 et du poids du surendettement. En effet, le PND 2018- 2022 est élaboré et mis en œuvre dans un contexte économique national marqué par la persistance de la récession de 2015 qui s'est manifestée par un recul du PIB de – 2,5% en moyenne entre 2015 et 2019. La situation de la dette a été marquée par une évolution croissante de son encours avec un taux de croissance annuel moyen de 25,5% sur la période 2015-2017. Sur la période 2018-2021, la dette extérieure a constitué également une pesanteur, passant de 76,3% du PIB en 2018 à 111,10% du PIB en 2020 pour se situer à 116,05% du PIB en 2021. Cet endettement a réduit les marges de manœuvre du Gouvernement et ses engagements auprès de ses partenaires dans le cofinancement des programmes de partenariat en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030.

- De la signature de l'accord de facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI en juillet 2019 dont les exigences imposaient au Gouvernement de réorienter ses efforts vers des réformes économiques et financières que vers le financement des projets d'investissement. La suspension tacite de cet accord intervenue en cours d'exécution a, dans une certaine mesure, été considérée comme un autre facteur handicapant de la mise en œuvre du plan national de développement du pays.

DS ESD

DS V

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- De la pandémie de la COVID-19 qui est survenue au Congo avec un premier cas déclaré le 14 mars 2020, un an et deux mois après le lancement du PND 2018-2022. Cette pandémie a entraîné le recul du taux de croissance, qui a affiché un taux de -6,3% en 2020 et de 0,2% en 2021 et en rapport notamment avec les contre-performances du secteur hors pétrole. Pour faire face à l'urgence sanitaire liée à la COVID-19, le Gouvernement a dû affecter d'importantes ressources financières aux mesures de riposte, sans bénéficier d'allocation d'urgence et exceptionnelle du FMI dont d'autres pays de la zone CEMAC ont eu à disposer, cet effort interne a produit un effet d'éviction par rapport aux investissements prévus initialement pour la mise en œuvre du PND 2018-2022.

- Des impacts de la crise liée à la pandémie de covid-19 qui a aggravé la pauvreté et a creusé les inégalités en raison des mesures de confinement prises par les autorités publiques pour contrer la propagation du virus et qui ont totalement ralenti l'activité économique. Selon les estimations de la banque mondiale, le taux de pauvreté est passé de 48.5% en 2019 à 52.5% en 2020. Sur la période 2010-2019, en moyenne, le Congo a perdu autour de 27 % de son niveau de développement humain du fait de l'ampleur et de la persistance des inégalités sociales. Ces chiffres seraient encore plus critiques au regard des effets pervers de la crise liée à la COVID-19.

Ces considérations socioéconomiques auxquelles se sont ajoutés les changements politiques avec notamment la réélection du Président de la République et la mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale, ont donné lieu à une nouvelle offre ou Agenda de développement matérialisé à travers un nouveau « Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2022-2026 », visant la transformation structurelle de l'économie nationale. Ce cadre programmatique des politiques et programmes publics, constituera également un cadre de concertation avec les partenaires du secteur privé, les acteurs bi et multilatéraux ainsi que la société civile pour la poursuite des objectifs de développement du Congo et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).
Par ailleurs, au niveau du PNUD, outre le confinement de la population pendant près de 2 mois, des mesures prises par le Gouvernement, la recrudescence des cas de covid-19 au niveau du staff du Bureau pays, ont amené à la fermeture du bureau et à l'adoption totale du télétravail dans un contexte de déficit dans la fourniture de l'énergie, ceci a eu également un impact significatif sur la mise en œuvre et la performance du Programme Pays (CPD). De plus, le pays a été sous couvre-feu du 31 mars 2020 au 28 février 2022 avec des restrictions de mouvements notamment dans les deux plus grands centres urbains de Brazzaville et de Pointe Noire.

Face à ces innombrables contraintes et l'existence d'un nouveau cadre de référence avec le PND 2022-2026 induisant la révision du cadre de coopération globale du système des Nations Unies (UNDAF), l'évaluation à mi-parcours du Cadre de coopération (CPD) 2020-2024 du PNUD s'avère nécessaire pour mesurer le niveau des résultats atteints et des impacts par rapport aux objectifs spécifiques inclus dans ledit Programme et d'assurer un alignement avec l'UNDAF révisé sur la même période. Pour ce faire, elle couvrira essentiellement quatre aspects : la pertinence, l'efficience et l'efficacité, le degré d'application des principes programmatiques d'égalité et d'équité, ainsi que la durabilité de ses acquis. En outre, elle doit permettre de tirer des leçons et de formuler des recommandations dans le but de pérenniser les acquis, de se réaligner avec l'UNDAF révisé, d'appuyer la conception et de faciliter le développement des projets et programmes d'appui à la planification du Bureau de pays pour les 2 années à venir. Cette évaluation sera d'une importance stratégique en ce sens qu'elle permettra au PNUD de repositionner son accompagnement avec un dispositif de sa mise en œuvre aligné à l'UNDAF révisé et au nouveau PND 2022-2026.

II- OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours fait partie du plan d'évaluation du Programme Pays pour la période 2020-2024 (Evaluation Plan Detail (undp.org)). Cette évaluation a pour objectif d'évaluer à mi-parcours le niveau d'efficacité dans l'obtention des résultats (ou effets) du CPD ainsi que le positionnement du PNUD. L'évaluation permettra de fournir les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations de redevabilité en examinant les progrès réalisés afin et renforcer l'exécution du Programme Pays sur la période 2023-2024 en ajustant si nécessaire la trajectoire afin d'atteindre les résultats

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

escomptés. Pour ce faire, l'évaluation devra fournir des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises ainsi que des expériences utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires tels que le Gouvernement, la société civile, les institutions nationales, les Agences du système des Nations Unies et autres acteurs. Cette évaluation permettra également d'apprécier l'alignement du Programme Pays du PNUD Congo au Plan stratégique du PNUD d'une part, et à l'UNDAF révisé et aux priorités nationales déclinées dans le nouveau PND qui est le seul document de référence en matière de politique de développement aujourd'hui d'autre part. Par ailleurs, pour ce qui concerne la contribution du PNUD à l'atteinte des effets de l'UNDAF, cette évaluation à mi-parcours du CPD pourra servir d'inputs pour l'évaluation finale de l'UNDAF.
L'évaluation couvrira les effets du Programme Pays depuis 2020 sous le cycle de programme 2020-2024 en prenant en compte des activités des années précédentes lorsqu'elles sont étroitement liées à celles en cours. La couverture géographique est à l'échelle nationale, et concerne toutes les interventions du PNUD programmées dans le CPD 2020-2024. Elle couvrira l'ensemble des bénéficiaires directs et indirects des interventions du PNUD. Elle devra fournir des informations et recommandations claires sur les progrès réalisés et les changements à apporter aux stratégies mises en œuvre afin d'atteindre les résultats escomptés en fin de cycle programmatique.

L'évaluation devra aborder la manière dont le Programme Pays du PNUD a pris en compte le genre dans les efforts de développement et les questions et a appliqué l'approche basée sur les droits humains. La mission permettra d'évaluer les efforts menés pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du CPD.

L'évaluation se déroulera sur une période de 30 jours suivant un calendrier préalablement discuté par les parties prenantes. Elle vise les objectifs essentiels ci-après :

- **Analyse de la conception des projets du Programme pays et de leur cohérence avec les priorités nationales :**
    a. La cohérence avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et avec d'autres cadres stratégiques adoptés par le Gouvernement Congolais durant la période couverte par le programme pays ;
    b. La pertinence et la validité des stratégies d'intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional ;
    c. La pertinence des objectifs, des effets et des produits correspondants au programme ;
    d. La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ;
    e. Le degré de satisfaction des partenaires par rapport à la cohérence avec les documents d'orientation.
    f. L'adéquation et la cohérence des projets/Programmes du CPD par rapports aux effets attendus de l'UNDAF ;
    g. Le degré de contribution des Projets/programmes du CPD à la réalisation des effets de l'UNDAF.

- **Evaluation de la performance du Programme par rapport aux points suivants :**
    a. L'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions du CPD et aux autres documents nationaux pertinents ;
    b. La pertinence et l'efficience des projets menées ;
    c. Le choix et la mise en œuvre de l'approche stratégique ;
    d. Les autres résultats imprévus qui seraient obtenus ou auxquels ce programme aurait contribué ;
    e. Les effets négatifs éventuels que la mise en œuvre des projets du CPD aurait contribué à engendrer ou à renforcer ;
    f. Le système de suivi-évaluation ;
    g. Le rôle et l'appui des centres régionaux du PNUD et du bureau de pays du PNUD, dans la mise en œuvre des Projets et les domaines où ils devraient améliorer leur pertinence ;
    h. Les contraintes et les opportunités identifiées.

DS ESD

DS V

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- **Identification des leçons apprises :**
    a. L'identification des leçons apprises et des meilleures pratiques (*points forts et faibles*) et la formulation des propositions et recommandations dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis.

- **Evaluation de la prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre :**
    a. Les progrès accomplis dans l'intégration du genre dans la mise en œuvre des projets ;
    b. La contribution de la mise en œuvre du CPD à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation de la femme, notamment la participation de celle-ci à la prise de décision et à l'émergence de mécanismes d'inclusion ;
    c. Les progrès accomplis dans la réduction des inégalités qui maintiennent les femmes dans la pauvreté ;
    d. Les progrès accomplis pour renforcer la résilience des femmes et la réduction des vulnérabilités structurelles des femmes face aux crises et aux chocs ;
    e. Des recommandations sur les meilleures approches à adopter pour améliorer l'égalité des sexes pour les planifications futures.

III- CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS CLES

L'analyse sera axée sur la pertinence, la performance, le succès l'impact et la durabilité des résultats obtenus. Conformément au CPD, les activités et résultats devraient être sensibles aux questions de genre et à la participation. Les évaluateurs devront s'assurer que ces deux aspects ont été pris en compte.
L'évaluation mettra aussi un accent particulier sur l'analyse des partenariats et des synergies avec les structures et acteurs déjà existants. A ce niveau, l'analyse sera centrée sur :

- ✓ La pertinence du portefeuille de partenaires des projets concernés (types de partenaires, convergence de leurs missions propres avec les objectifs et approches du CPD) ;
- ✓ Le niveau des apports fournis par les différents partenaires locaux (gouvernement, associations de base etc.), l'efficacité et l'efficience de ces apports dans la réalisation des résultats ;
- ✓ Les modes de collaboration et les synergies réalisées avec ces partenaires en vue de l'atteinte des résultats ;
- ✓ Les contraintes du partenariat, les solutions apportées et les domaines d'améliorations possibles.

Pour chacun des résultats attendus du CPD, l'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes, réparties en cinq catégories ou analyses, qu'il pourra enrichir. Les cinq critères d'évaluation : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité seront donc appliquées.

3.1. Pertinence et cohérence des résultats

Les résultats et interventions du PNUD sont-elles pertinentes par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux effets attendus de l'UNDAF ? L'intervention du PNUD développée en réponse à la COVID-19 a-t-elle permis de répondre aux besoins prioritaires du gouvernement ? Les interventions du PNUD sont-elles pertinentes et adéquates par rapport au Plan Stratégique du PNUD (2018-2021) ? Les stratégies mises en œuvre par le Programme pour atteindre les résultats escomptés sont-elles pertinentes et adéquates dans le contexte du Congo ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ? Les interventions du PNUD sont-elles pertinentes et efficaces pour atteindre les résultats du plan stratégique du PNUD en matière de genre et d'égalité des sexes (2018-2021)? La stratégie de mise œuvre permet-elle d'atteindre les résultats du plan stratégique du PNUD en matière d'égalité des sexes ?

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

3.2. Efficacité et contribution du PNUD

Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés ? Comment le CPD a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PND ? Quels sont les progrès et les résultats obtenus (prévus ou imprévus) pour chacun des effets et pour chaque catégorie de bénéficiaires (groupes cibles et institutions) ? Qu'est-ce qui a permis de faciliter l'atteinte des résultats ou au contraire quelles sont les contraintes et défis majeurs (facteurs internes ou externes), auxquels le programme a dû faire face ? Quels sont les résultats spécifiquement obtenus en matière de renforcement des groupes cibles et institutions ? Quels sont les résultats obtenus concernant les interventions liées à la réponse au COVID-19 ? Dans quelles mesures les interventions du PNUD ont-elles contribué aux effets du Plan Stratégique du PNUD (2018-2021) ? Quels sont les éventuels effets négatifs que la mise en œuvre des projets du CPD ont engendré ou renforcé ? Dans quelles mesures la stratégie du Bureau Pays du PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et Evaluation, de partenariat et de communication) ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ? Quelles sont les contraintes et les opportunités identifiées ? Comment ces stratégies peuvent-elles être améliorées sur la période 2023-2024 ? Quel a été l'effet de la contribution du PNUD dans la réduction des inégalités de sexes au Congo ? Les interventions du PNUD pour face à la riposte à la COVID-19 ont-elles permis de réduire les inégalités des sexes et la vulnérabilité des femmes créées par l'impact de la COVID-19 ?

3.3. Efficience et gestion du programme

Le Programme du PNUD actuellement mis en œuvre est-il géré de manière efficiente, y compris les interventions liées à la COVID-19 ? Y a-t-il des approches ou des processus qui ont besoin d'améliorations pour atteindre les résultats d'ici 2024 ? Les stratégies mises en œuvre pour atteindre les résultats sont-elles efficientes ? Les stratégies de mise en œuvre permettent-elles d'optimiser les résultats/produits/effets CPD et de réduire les coûts de réalisation ? Le développement des partenariats et la mobilisation des ressources sont-ils suffisants pour atteindre les résultats fixés ? Quelles sont les leçons apprises ? Les résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? Les capacités d'absorption des ressources mobilisées sont-elles satisfaisantes ? Quel est le niveau qualitatif de l'exécution du Programme en termes de ratio d'utilisation des ressources entre les dépenses de gestion et les dépenses contribuant aux résultats du CPD ?

3.4. Durabilité,

Dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement des interventions du CPD ? Quel est le niveau d'appropriation nationale du CPD ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le CPD ont-t-elles produit des effets durables ?

- L'évaluation de la durabilité du programme permettra d'avoir :
  - ✓ Le degré de participation et d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ;
  - ✓ Les apports des projets pour le renforcement des capacités de ses bénéficiaires et partenaires locaux (institutions publiques, jeunes, associations de base, etc.) afin de les mettre en mesure d'accompagner efficacement le processus de pérennisation ;
  - ✓ Le degré d'appropriation des acquis des projets au niveau local, notamment des outils et référentiels développés dans le cadre des projets ;
  - ✓ Le potentiel de réplication des expériences menées.

3.5. L'impact

Quels ont été les résultats obtenus par le CPD et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribué/ou empêché à l'atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribuées à l'atteinte des résultats ?

Appropriation Nationale et Renforcement des Capacités

- Comment l'appropriation Nationale du Programme Pays a-t-elle été prônée ?
- Quel est le degré d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ?

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Quelle est la durabilité des interventions et des résultats obtenus ? Parmi les résultats obtenus quels sont ceux qui seront les plus durables et pour quelles raisons ?
- Comment le PNUD a appuyé le renforcement des capacités (techniques, managériales, financières et institutionnelles) des partenaires
- Le renforcement des capacités nationales et locales va-t-il permettre d'assurer la durabilité des résultats ?

Evaluer l'Égalité entre les sexes, l'autonomisation de la femme ainsi que l'inclusion

- Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme, des jeunes et à l'émergence des mécanismes d'inclusion ?
- Que devons-nous mieux faire sur la période 2023-2024 pour le LNOB ?

IV- METHODOLOGIE

Il reviendra aux évaluateurs de développer et proposer une méthodologie permettant d'atteindre les objectifs de l'évaluation. Les évaluateurs devront utiliser des méthodologies combinant des analyses quantitatives et qualitatives des données. Toutefois, la méthodologie qui sera utilisée se basera sur:

- La consultation de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la conduite des activités des différentes initiatives et projets concernés (documents de projet, documents/manuels techniques élaborés dans la réalisation des activités des projets, les rapports annuels, les rapports de mission, etc.) ;
- La revue documentaire des données disponibles provenant de sources internes et externes ;
- La compilation, le traitement et l'analyse de données ;
- La compilation, le traitement et l'analyse de données. La méthodologie de collecte de données doit être participatives en vue de maximiser l'implication des bénéficiaires et des parties prenantes ;
- Une consultation du staff du PNUD à tous les niveaux nécessaires, des équipes des projets et des autorités locales impliquées dans la mise en œuvre des projets ;
- Des interviews semi-structurées, sur la base de questionnaires, auprès des bénéficiaires directs des projets et les focus groups avec les parties prenantes et les bénéficiaires mais aussi des membres de l'UNCT et/ou des enquêtes et questionnaires à d'autres parties prenantes à un niveau stratégiques et programmatiques ;
- Des visites de terrain auprès des ministères clés, de la société civile, des coordinations des projets soutenus par le PNUD, auprès des autres Agences du Système des Nations Unies afin de constater les réalisations (ces visites auront lieu à la même occasion que les entrevues avec les bénéficiaires). Dans ce cadre, des discussions de groupes ou toute autre méthode participative pourraient être utilisées ;
- La triangulation des données et des méthodologies doit être effectuée pour contrôler la validité des données. Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique assorti d'un chronogramme, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par l'équipe d'évaluation ;
- Il est important aussi de bien prendre en compte les recommandations liées à la mise en œuvre des évaluations pendant la COVID-19.

V- PRODUITS DE L'EVALUATION (Principaux livrables)

Les consultants produiront un rapport en français selon le format standard du PNUD et en fera un résumé de cinq (5) pages au moins en anglais et en français. Le rapport attendu sera de type analytique et fera ressortir les principaux résultats de l'évaluation, les leçons à tirer ainsi que les recommandations. Son contenu correspondra aux prescriptions des termes de référence de la mission. Le rapport final devra intégrer des annexes pertinentes et utiles (termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc) pour la compréhension du document et son exploitation future.

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

V.1. Rythme de remise des livrables :

Livrables
Produit 1 : Un rapport de démarrage (10-15 pages) qui illustre la compréhension des évaluateurs des résultats attendus de l'évaluation et de la manière d'y parvenir. Ce rapport sera préparé par les évaluateurs sur la base des termes de référence, sur la documentation ainsi que sur les réunions préliminaires avec l'équipe pays (Senior management, Programme, Suivi-évaluation). L'objectif du rapport initial est de clarifier les questions et la compréhension de l'objectif et de la portée de la revue. Le rapport initial comprendra une matrice d'évaluation dont un modèle est fourni à *l'annexe 2*.
Produit 2 : Rapport provisoire d'évaluation contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission. Celui-ci ne comptera pas plus de 30.000 mots en français (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) et devra être élaboré selon le format fourni en *Annexe 3.* Celui-ci inclus une section spécifique sur les axes stratégiques d'orientation pour la période 2023-2024. Ce rapport sera soumis au Bureau Pays pour commentaires.
Produit 3 : Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations, les leçons apprises et bonnes pratiques basés sur le rapport pour la réunion avec le Senior management du PNUD et les partenaires du Gouvernement.
Produit 4 : Registre des commentaires : les commentaires et les changements apportés par les consultants en réponse au rapport provisoire devront être listés par les consultants afin de montrer comment ils ont répondu aux commentaires.
Produit 5 - Rapport final en français : le rapport final devra suivre le modèle standard du PNUD fourni en *Annexe 4.* Des améliorations à ce modèle pourront être proposées par les évaluateurs mais devront faire l'objet d'un accord du bureau pays. Le Rapport final prendra en compte les observations et commentaires des parties prenantes. Il sera aussi remis le résumé du rapport (en français et anglais)

VI- COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES DES CONSULTANTS

La mission sera conduite par un(e) Consultant (e) international(e) et un consultant(te) national(le). La langue de travail sera le Français.

- **Le(a) Consultant(e) international(e)**

Le(a) Consultant(e) international(e), chef(fe) d'équipe aura pour Principaux rôles et responsabilités :
Il /elle sera responsable de diriger l'ensemble de l'évaluation à mi-parcours du CPD et d'assurer la qualité globale et le respect des délais et la remise des livrables. Plus précisément, le(a) chef(fe) d'équipe aura les rôles suivants et responsabilités suivants :

- Diriger et gérer globalement l'évaluation à mi-parcours du CPD conformément à la proposition, objectif et portée de l'évaluation et directives d'évaluation du PNUD ;
- Examen des documents pertinents et finalisation des méthodes d'examen, de la portée et des données instruments de collecte et d'analyse ;
- Guider le membre de l'équipe dans la conception des outils de collecte de données et la collecte de données processus ;
- Diriger des consultations avec les principales parties prenantes et le développement international pertinent partenaires, y compris les donateurs ;
- Contribuer et assurer la qualité globale de tous les livrables, y compris la version finale rapport, assurer la triangulation des résultats, obtenir des preuves solides pour analyse d'informations provenant de sources multiples ;
- Fournir des orientations stratégiques et des contributions au membre de l'équipe lors de la rédaction du rapport ;
- Diriger le partage des principales conclusions de l'examen avec les parties prenantes concernées ;
- Incorporer les commentaires et réactions des parties prenantes dans le projet de rapport pour le finaliser et soumettre le rapport final au PNUD dans les délais impartis ;
- Veiller à la coordination et à la bonne qualité du travail de l'équipe ;

DS ESD

DS V

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Remettre le rapport d'évaluation au PNUD dans les délais convenus.

Diplômes et Compétences requis :

- Au moins une formation universitaire (BAC+5 au moins) un Master en économie, administration publique/commerciale, sciences politiques, sciences sociales, gouvernance, relations internationales ou tout autre domaine pertinent avec un travail approfondi expérience dans les secteurs du développement international, notamment en matière d'égalité des sexes et de l'inclusion ;
- Minimum 7 ans d'expérience solide en évaluation de projets et programmes bilatéraux, et réalisations avérées dans les évaluations (surtout des programmes de coopération) pour des organisations internationales, incluant de préférence le PNUD ;
- Expérience dans la conception et/ou la réalisation d'évaluations/examens des résultats/CPD/UNDAF ;
- Expérience de la gestion de programmes de développement, de programmes inter-catégories avec un accent sur la gouvernance, des objectifs de développement durable, la pauvreté, des droits humains comme l'égalité de genre et des questions de développement transversales connexes ;
- Expérience de la gestion et/ou du conseil sur des programmes de développement à grande échelle et portefeuilles ;
- Connaissance des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative ;
- Connaissance du contexte politique, culturel et économique régional et national ;
- Expérience dans l'évaluation et l'analyse sensibles au genre et compréhension démontrée des questions liées à l'intégration du genre ;
- Ouverture au changement et capacité à recevoir et à intégrer les commentaires ;
- Flexibilité dans les modalités de travail à distance et expérience de conduite des parties prenantes entretiens et collecte de données à distance ;
- Excellentes compétences interpersonnelles, de travail d'équipe et de communication.
- Excellente capacité d'analyse et de rédaction de rapports, de présentation et d'édition en anglais.

- **Le (a) consultant(te) national(le) :**

Le(a) consultant(te) national(e) devra justifier d'une formation universitaire (BAC+4 au moins) dans le domaine du développement et des sciences sociales. Il/Elle devra avoir une expérience avérée de 7 ans au minimum dans le domaine du développement et de l'évaluation.

Rôles et responsabilités :

Les consultants seront responsables de l'examen des documents, de la collecte des données et des informations provenant de différentes sources, analysant les progrès, les problèmes et les défis, fournissant des contributions à la rédaction le rapport sous la direction du chef d'équipe. Plus précisément, les membres de l'équipe auront les rôles et responsabilités suivants :

- Collecter et examiner des documents pertinents ;
- Fournir des contributions au chef d'équipe dans la conception de la revue à mi-parcours, y compris les méthodologies et instruments de collecte de données ;
- Élaborer des documents thématiques/résultats contribuant à l'élargissement à moyen terme passer en revue.
- Mener des entretiens avec les répondants, partenaires et parties prenantes sélectionnés ;
- Faciliter la discussion des parties prenantes et les groupes de discussion pour collecter, rassembler et synthétiser informations ;
- Analyser les données et soutenir le chef d'équipe dans la préparation d'un projet de rapport selon division du travail au sein de l'équipe ;
- Aider le chef d'équipe à finaliser le rapport et à le partager avec les parties prenantes.

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

Diplôme et Compétences requis :
Il/Elle devra avoir une connaissance et expérience en matière de suivi évaluation des programmes de coopération au développement et en approche participative. De plus, il/elle devra posséder des capacités prouvées d'analyse et de rédaction. Sa formation académique et profils devront inclure spécifiquement au moins une des disciplines suivantes :

- Sciences Economiques/Sociales ; Etudes du développement ; Développement, Gestion, suivi et évaluation des programmes et projet de développement.
- Expérience dans l'évaluation des programmes financés par des donateurs et dans l'intégration de questions transversales dans les programmes.
- Au moins une maîtrise en droit, sciences politiques, administration publique/commerciale, gouvernance, Sciences politiques ou toute autre matière pertinente avec une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans secteur du développement, y compris sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.
- Expérience de travail avec des programmes de développement axés sur la gouvernance, les droits humains, objectifs de développement durable, pauvreté, égalité des sexes et questions transversales connexes problèmes de développement
- Solide connaissance des méthodes de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives
- Connaissance des contextes politiques, culturels et économiques nationaux
- Excellentes compétences interpersonnelles, de travail d'équipe et de communication.
- Expérience de la conduite d'entretiens avec les parties prenantes et de la collecte de données
- Expérience et connaissance de la recherche sensible au genre ou du suivi, de l'évaluation et Analyse
- Excellentes compétences en rédaction, présentation et édition de rapports en anglais
- Expérience avec les Nations Unies serait un atout.

VII- DEONTOLOGIE DE L'EVALUATION

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information. Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation[1] et le code de conduite du GNUE pour l'évaluation dans le système des Nations Unies[1].

VIII- MODALITES DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE

La responsabilité globale de gestion de la revue revient au bureau de pays du PNUD en collaboration étroite avec l'Unité Evaluation et les autres parties concernées au niveau du siège. L'engagement permanent des principaux partenaires au niveau du pays (y compris du Représentant Résident du PNUD, du gouvernement, et autres personnes) doit être assuré et maintenu tout au long du processus d'évaluation. De façon plus précise, les responsabilités reviendront aux structures suivantes anis qu'il suit :

- **Bureau de pays du PNUD:** (i) Préparer les termes de référence et concevoir la structure globale de la revue : (ii) identifier et engager l'équipe des experts international et national chargée de l'évaluation ; (iii) organiser les séances de briefing et de débriefing au niveau national ; (iv) participer

[1] http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines.
[2] http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

à l'identification du (de la) consultant(e) national(e) et assurer une composition appropriée de l'équipe de revue ; (v) garantir les fonds nécessaires à la réalisation revue ; et (v) fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation provisoire et final.

- **Unité d'Evaluation du siège :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) participer au processus de briefing et de débriefing pour l'équipe d'évaluation ; et (iii) fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation provisoire et final.

- **Contrepartie gouvernementale :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) faciliter les voyages internes de l'équipe d'évaluation avec l'appui du PNUD ; (iii) assurer un bon déroulement de la mission au Congo ; (iv) fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation provisoire et présenter officiellement le rapport final aux départements ministériels ainsi qu'aux autres partenaires concernés.

IX- DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Deux consultants : un(e) international(e) et un(e) national(e) seront chargés(es) de l'évaluation. Le(a) consultant(e) international(e) sera le chef(fe) de la mission.
Au cours de la mission, la participation des différents partenaires à tous les niveaux est fortement recommandée et tout spécialement lors de la formulation des recommandations.
Le(a) consultant(e) international(e) préparera la mission par la lecture des documents clés des projets.
Le déroulement de la mission est prévu de la manière suivante (voyage inclus) :

- Prise de contact des deux consultants et préparation du programme de travail, révision de la documentation concernant le programme pays, briefings avec l'équipe du Bureau pays du PNUD du Congo ainsi qu'auprès de la contrepartie nationale ;
- Avant de quitter le Congo, la mission organisera une réunion de restitution au bureau de pays du PNUD avec les principales parties prenantes et présentera les résultats préliminaires,
- Intégration des commentaires et amendements /observations issus de l'atelier de validation dans le rapport final.
- Les consultants produiront un rapport définitif en français et en feront un résumé en anglais/français. Une version définitive du rapport intégrant les commentaires/amendements /observations et les leçons tirées issus de l'atelier de validation en support papier et électronique devra parvenir au bureau de pays du PNUD Congo et aux autres parties prenantes au plus tard 7 jours après l'atelier de validation.

X- CALENDRIER DU PROCESSUS D'EVALUATION

Calendrier du processus d'évaluation La mission portera sur une durée de 30 jours calendaire. Il est souhaitable que la mission puisse démarrer le 18 juillet 2022 au plus tard et le rapport final devra être déposé au plus tard le 16 août 2021.

Période	Activités et produits clés
Jusqu'au 15 juillet 2022	Sélection et recrutement des consultants
18 juillet 2022	Démarrage de la mission
21 juillet 2022	Finalisation de la conception de la méthodologie d'évaluation et production et transmission du rapport initial
Jusqu'au 29 juillet 2022	Conduite de l'évaluation, la collecte de données/analyse, les visites de site, etc.
05 août 2022	Remise rapport provisoire
09 août 2022	Transmission des premières observations
12 août 2022	Tenue de l'atelier de partage des résultats
16 août 2022	Intégration observations et transmission du rapport final

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

XI- PROCESSUS DE SOUMISSION D'UNE OFFRE ET CRITERES DE SELECTION

XI.1- Composition du dossier de candidature :

Le soumissionnaire devra présenter une offre contenant de manière séparée (si courrier, dans deux enveloppes distinctes ; si courrier électronique, dans deux documents attachés différents). La partie technique et opérationnelle de sa proposition d'une part.
La partie financière de sa proposition d'autre part. En termes de contenu, chaque partie de la proposition comprendra les éléments suivants.

1. **Proposition technique et opérationnelle** :

La proposition technique doit comprendre :

- Une courte note (2 pages maximum) dans laquelle le soumissionnaire présente sa compréhension des termes de référence de la mission et éventuellement, les questions et réserves relatives aux termes de référence ;
- Le curriculum vitae du consultant (ou les curriculums vitae de l'équipe de consultants associés à la mission en cas d'une consultation des bureaux d'études ou de groupes de consultants) ;
- La répartition des tâches au sein de l'équipe lorsqu'il s'agit d'un bureau d'études ou d'un groupe d'experts organisés ;
- Le calendrier de travail et de livraison des produits ;
- Une présentation du bureau d'études le cas échéant.

2. Proposition financière :

Le soumissionnaire indiquera les coûts des services qu'il se propose de fournir dans un tableau des coûts approprié. Ces coûts couvriront les charges et honoraires du consultant, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le consultant.
Les coûts de transport, de reproduction des documents et de tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution de la mission seront spécifiés par le consultant.
Le coût de la rémunération du consultant sera arrêté dans le contrat de services auquel seront annexés les présents termes de référence. Les versements seront effectués au rythme de production des livrables attendus et validés.

XI.2- Soumission des offres

Les consultants intéressés devront soumettre :

- ✓ Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d'évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation de leur profil et des qualifications (CV) ;
- ✓ Une offre financière incluant l'ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission.

XI.3- Méthode d'évaluation des offres – Classement des propositions

13.1. Méthode d'évaluation :

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base de la grille d'évaluation ci-après :
Les consultants seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat sera faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- Conformité aux TDR ;
- Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70% ; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérées pour l'évaluation financière.
La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

Nf = 100 x Fm/F

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

13.2. Classement et sélection :

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

La sélection du consultant sera fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations ci-dessous : (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à la proposition financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit : NG = (Nt x T %) + (Sf x F %)

Critères spécifiques de la soumission **:**
***** Poids des critères techniques : 70 % ;
* Poids des critères financiers : 30% pour l'offre la moins élevées.
Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée à la fois comme :
1. recevable/compatible/acceptable (*), et
2. ayant obtenu la note globale la plus élevée.

(*) l'offre est recevable/compatible/acceptable est celle pouvant être définie comme répondant pleinement aux termes de référence.

Critères	Pondération	Note (points)
Offre technique	70%	
Critère A	Qualifications académiques des experts	20
Critère B	Nombre moyen d'années d'expérience des experts	20
Critère C	Compétences spécifiques dans le domaine considéré	20
Critère D	Méthodologie et plan de travail	40
Offre financière	30%	
Score total	Score technique *0.7 + score financier *0.3	

XII- PAIEMENT- APPROBATION DE LA PERFORMANCE DU CONSULTANT :

Les honoraires seront versés suivant le calendrier de paiement ainsi arrêté :

(i) Vingt pour cent (20 %) du montant seront versés après transmission du rapport initial d'évaluation (rapport de démarrage) validé par les échanges avec les Parties prenantes ;

(ii)Trente pour cent (30%) du montant seront versés après approbation par le PNUD des données issues de la collecte, des enquêtes et autres contacts de terrain ;

(iii) Trente pour cent (40%) du montant seront versés après validation des versions provisoires des rapports spécifiques et d'évaluation par les participants à la réunion interne de restitution ;

(iv) Dix pour cent (10%) du montant seront versés après dépôt de la version finale des documents intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnées du rapport de fin de mission.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

XIII- LES SOURCES D'INFORMATION

L'équipe d'évaluateurs disposera entre autres des sources d'information suivantes :

- Le cadre de coopération 2020 – 2024
- Le Plan cadre de Coopération entre le SNU et la République du Congo (UNDAF 2020–2024)
- Les documents de projets
- Les rapports d'activités et de revue des projets
- D'autres rapports élaborés dans le cadre des projets concernés
- Les rapports de fin de projet

DS ESD

DS V

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Les entretiens avec le PNUD, le Gouvernement, les représentants des organismes partenaires, les équipes des projets, les bénéficiaires et éventuellement les intervenants extérieurs aux projets.

A N N E X E S :

Annexe 1. **Cadre de ressources et de résultats du CPD**

Annexe 2. **Modèle de matrice d'évaluation**

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données	Outils/méthode de collecte des données	Indicateurs /Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

(i) **Programme des activités, étapes et livrables**. Sur la base du calendrier indiqué dans les TdR, les évaluateurs présentent le programme détaillé.

(ii) **Format requis pour le rapport d'évaluation**. Le rapport final doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d'évaluation (cf. annexe 7).

(iii) **Code de conduite**. Les unités de programme du PNUD doivent demander à chaque membre de l'équipe d'évaluation de lire avec attention et de confirmer par leur signature leur adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d'évaluation.

Annexe 3 : **Modèle Rapport initial**

Contenu du rapport de démarrage :

1. Une description du contexte et de la situation illustrant la compréhension du projet/résultat à évaluer
2. Objectif, objet et champ de l'évaluation
3. Critères et questions d'évaluation
4. Analyse de l'évaluabilité
5. Questions transversales
6. Approche et méthodologie d'évaluation
7. Matrice d'évaluation
8. **Un calendrier révisé** des principales étapes, des livrables et des responsabilités, y compris les différentes phases de l'évaluation (collecte des données, analyse et rédaction des rapports).
9. Une liste détaillée des besoins en ressources en lien avec les activités et les livrables de l'évaluation présentés dans le plan de travail. Y inclure l'aide spécifique requise du PNUD, par exemple organiser une visite de certains sites ou bureaux de terrain.
10. Structure du rapport final

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

Annexe 4 : <u>Modèle de rapport d'évaluation</u>

Le rapport d'évaluation doit être structuré de manière logique, contenir des constatations fondées sur des preuves, des conclusions, leçons et recommandations, et être présenté de manière à rendre l'information accessible et compréhensible. Un rapport d'évaluation de qualité doit être structuré comme suit :

1. Titre et pages de garde : doivent indiquer les informations de base suivantes :
- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation.

2. Informations relatives à l'évaluation et au projet : à inclure sur la deuxième page et sur une seule page.
3. Table des matières, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. Liste des sigles et abréviations.
5. Résumé analytique (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages:
- Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation du projet.
- Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
- Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
- Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.

- **Introduction**
  - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
  - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitaient en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
  - Identifier l'intervention objet de l'évaluation du projet.
  - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.

- **Description de l'intervention :** permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :

  - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
  - Expliquer le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
  - Établir les liens avec les priorités nationales et du CPD.
  - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
  - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
  - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté (LNOB).

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible du projet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. Champ et objectifs de l'évaluation :

Le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisées. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. Approche et méthodes d'évaluation :

Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse. Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. La description doit permettre d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection, le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte, leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance** : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Participation des parties prenantes à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Informations relatives aux évaluateurs** : Le profil et les compétences du/de la consultant (e),
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. Analyse des données :

- Le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. Les constatations :

- Elles doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés.
- Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus.
- Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés.
- Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.

12. Conclusion

Elle doit être exhaustive et équilibrée, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elle doit être largement étayée par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

13. Recommandations :

Le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.

14. Enseignements tirés :

Le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.

15. Annexes au rapport : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :

- TDR de l'évaluation

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

- Matrice de conception d'évaluation
- Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant ;
- Liste des documents consultés ;
- Cadre de résultats du projet ;
- Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
- Code de conduite signé par les évaluateurs.

Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

Les consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans son (leur) évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur les limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations, Accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée, Respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies Nom du consultant : Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____ Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter. Signé Lieu date

Utilisation des résultats de l'évaluation à mi-parcours

Les conclusions de cette revue à mi-parcours seront utilisées pour réviser les objectifs du CPD, la mobilisation des ressources et stratégie de partenariat et de communication et structure de gouvernance du CO dans le changement contexte politique et socio-économique post COVID-19 et utiliser les leçons apprises et la manière pour le futur plan d'action du plan d'activités du PNUD. Par conséquent, le rapport

DocuSign Envelope ID: 6ED0A403-9B66-4A9D-951B-8D12052EF6E4

de la revue à mi-parcours devrait fournir des conclusions critiques et des recommandations spécifiques pour les interventions futures.

Processus de soumission des candidatures et critères de sélection
Il sera mentionné dans les critères de sélection du Consultant Individuel. L'évaluation, sans compromettre l'intégrité des conclusions de l'évaluation.

Exactitude, exhaustivité et fiabilité
Les évaluateurs ont l'obligation de s'assurer que les rapports d'évaluation et les présentations sont exacts, complets et fiable. Les évaluateurs doivent justifier explicitement leurs jugements, constatations et conclusions et montrer leur logique sous-jacente, afin que les parties prenantes soient en mesure de les évaluer.

Transparence
Les évaluateurs doivent communiquer clairement aux parties prenantes le but de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation prévue des résultats. Les évaluateurs doivent s'assurer que les parties prenantes ont leur mot à dire dans l'élaboration du l'évaluation et doit s'assurer que toute la documentation est facilement accessible et comprise par parties prenantes.

Omissions et fautes
Lorsque les évaluateurs trouvent des preuves d'actes répréhensibles ou de conduite contraire à l'éthique, ils sont tenus de les signaler à l'autorité de surveillance compétente. À signer par tous les consultants en tant qu'individus (et non par ou au nom d'une société de conseil) avant un contrat peut être émis. Accord de se conformer au Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies Nom du Consultant

Livrables	Nombre de jours	Jalon de paiement
Produit 1 : Rapport de démarrage		**40%**
Produit 2 : Rapport final d'évaluation		**60%**

Représentante Résidente Adjointe

DocuSigned by:
Seynabou DIAW BA
F18C7AAAAFF047E...

DS
ESD